



Nombre de Conseillers	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Pouvoirs	1
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation

30 avril 2026

Date d'affichage

30 avril 2026

Avis 2026_39

**Désignation de deux
référénts communaux
pour l'ambrosie**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Isabelle BILLARD, Philippe CANE, Jean-Claude CARPENTIER, Anne-Elise COMMUNAL, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Eléonore MARIN, Christine VINCENT.

Absente excusée avec pouvoir : Juliette KURZ pouvoir à Anne Elise COMMUNAL

Désignation du secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est désigné à ce poste en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire explique que la Commune a obligation de nommer au moins 2 référents Ambrosie pour lutter contre l'ambrosie et limiter le fléau sanitaire ainsi que l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive.

Les ambrosies sont des plantes très allergisantes qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesure de lutte à l'encontre de ces invasives, à l'échelle des collectivités, est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Ces référents auront pour mission de jouer un rôle de relais pour gérer les plaintes ; de jouer un rôle de prévention et de conseil ; de repérer les parcelles infestées, rencontrer les agriculteurs ou exploitant les parcelles sur lesquelles l'ambrosie n'est pas détruite ; d'avoir un regard sur ce qui se fait sur les espaces non agricoles (bord des routes ; chantier en cours ; zones d'activité ; etc.)

M. le Maire propose en tant que référents MM. Jean-Claude CARPENTIER et Philippe CANE qui se sont portés candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** les candidatures de MM. Jean-Claude CARPENTIER et Philippe CANE en tant que « référents ambrosie » au titre de la commune de Bourdeau
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Michel ARDOUVIN**

**Le Maire,
Jean-Marc DRIVET**